

PROCÈS-VERBAUX



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE
M.R.C. DE COATICOOK
LE 1^{ER} AOÛT 2022

Municipalité de Dixville, une session régulière du conseil municipal est tenue le 1^{er} août 2022 à 19 h au bureau municipal sis au 251 chemin Parker à Dixville. Sous la présidence de la Mairesse Françoise Bouchard et formant quorum, sont présents les conseillers(ère) :

M. Teddy Chiasson	M. Fernando Sanchez
Mme Danielle Lamontagne	M. Anthony Laroche
M. Peter Buzzell	

Sylvain Benoit, Directeur général et greffier-trésorier, est également présent.

Le conseiller Roger Heath est absent.

1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est ouverte à 19 h 10 par la Mairesse Françoise Bouchard.

2.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Mario Robert questionne le conseil sur le refus de sa demande de permis. Le directeur général effectuera des recherches sur les options possibles.

3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-08-01/1

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Danielle Lamontagne et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que modifié et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

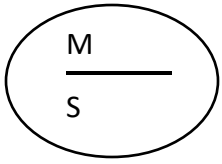
4.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 juillet 2022

2022-08-01/2

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Anthony Laroche et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 4 juillet 2022.



PROCÈS-VERBAUX



5.0 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

2022-08-01/3

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Fernando Sanchez et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de la correspondance du mois de juillet et d'autoriser le greffier-trésorier à la déposer aux archives de la municipalité.

6.0 RAPPORTS

6.1 **Rapport de la mairesse** : Madame la Mairesse fait son rapport.

6.2 **Comités externes** :

- 1) MRC : Madame la Mairesse fait son rapport.
- 2) Régie des déchets : Monsieur le conseiller Fernando Sanchez fait son rapport.
- 3) Comité des loisirs de Stanhope : Monsieur le conseiller Teddy Chiasson fait son rapport.

6.3 **Services internes** :

- 1) CCU : Voir résolutions 8.1 et 8.2 et 8.3
- 2) Loisirs : Madame la conseillère Danielle Lamontagne fait son rapport.

6.4 **Rapport du Directeur général** :

Aucun.

7.0 TRÉSORERIE :

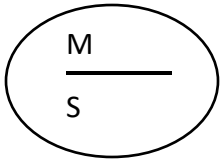
7.1 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

2022-08-01/4

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Peter Buzzell et résolu à l'unanimité que les comptes à payer, présentés par le greffier-trésorier dont un certificat de disponibilité de crédit a été émis pour les dépenses encourues, soient payés, chèques no. 9189 à 9227 inclusivement. Les membres du conseil ont reçu le rapport des comptes à payer et le rapport des salaires versés pour un total de 145 168,22 \$.

7.2 DÉPÔTS AU CONSEIL

Rapport 2021 sur la gestion de l'eau potable.



PROCÈS-VERBAUX



7.3 ENGAGEMENT DE CRÉDIT

7.3.1 AVENANT AU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS DE ST-GEORGES STRUCTURES ET CIVIL

2022-08-01/5

CONSIDÉRANT l'appel d'offres pour le projet initial, la municipalité de Dixville désire diviser le projet en deux phases afin de réduire les coûts ;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif est de refaire les plans et devis, l'estimation et de retourner en appel d'offres avec des travaux réduits afin de cadrer dans le budget ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Teddy Chiasson et résolu à l'unanimité de payer des services professionnels supplémentaires en génie civil facturé sur une base horaire au coût estimé de 9 500 \$ plus taxes.

7.3.2 AIDE FINANCIÈRE AU COMITÉ DES LOISIRS DE STANHOPE – DEMANDE DE SUBVENTION AU CLSE

2022-08-01/6

Reporté.

7.3.3 DEMANDE D'APPUI POUR LE PROJET DE BANC DE L'ORGANISME NOURRI-SOURCE ESTRIE

2022-08-01/7

CONSIDÉRANT les recommandations de la MRC de Coaticook;

IL EST RÉSOLU à l'unanimité de refuser la demande d'appui pour le projet de banc de l'organisme Nourri-Source Estrie.

8.0 RÉSOLUTIONS

8.1 DEMANDE DE PIIA 2022-09 POUR LE LOT 5 792 894, CHEMIN CHAMBERLAIN AFIN DE PERMETTRE L'IMPLANTATION D'UN TRIPLEX

2022-08-01/8

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande d'accepter la demande de PIIA pour permettre l'implantation d'un triplex ;

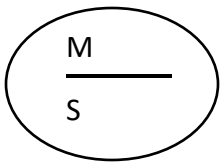
EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Teddy Chiasson et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de PIIA pour l'implantation d'un triplex.

8.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2022-10 AU 365, CHEMIN DU RANG 2 AFIN DE PERMETTRE L'IMPLANTATION D'UNE PISCINE EN MARGE AVANT

2022-08-01/9

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande d'accepter la demande de dérogation pour permettre l'implantation d'une piscine en marge avant ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Peter Buzzell et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation mineure concernant l'implantation d'une piscine en marge avant.



PROCÈS-VERBAUX



8.3 DEMANDE DE PIIA 2022-11 AU 352 CHEMIN CHAMBERLAIN AFIN DE PERMETTRE L'IMPLANTATION D'UNE NOUVELLE CONSTRUCTION

2022-08-01/10

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande d'accepter la demande de PIIA pour permettre l'implantation d'une nouvelle construction ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Fernando Sanchez et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de PIIA concernant l'implantation d'une nouvelle construction selon les plans soumis.

8.4 DROIT DE PRÉEMPTION

Reporté.

8.5 AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR AFFICHER UN APPEL D'OFFRES SUR LE SITE SEAO

2022-08-01/11

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Dixville a mandaté la firme St-Georges Structures et civil pour élaborer les plans et devis pour la réfection des infrastructures des rues de l'Église et Champagne ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Teddy Chiasson et résolu à l'unanimité d'autoriser le Directeur général à lancer un appel d'offres sur le SEAO afin de recueillir des soumissions pour les travaux de réfection des rues de l'église et Champagne. Les résultats de l'appel d'offres seront présentés à un prochain conseil municipal.

9.0 ADOPTION DE RÈGLEMENT

9.1 SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO. 246-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER L'USAGE SERVICE ARTISANAL LOURD (HS6) DANS LA ZONE F-5

2022-08-01/12

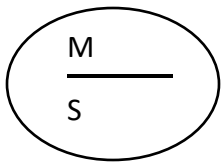
ATTENDU que la municipalité juge opportun d'adopter le second projet de règlement n° 246-22 modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser l'usage service artisanal lourd (HS6) dans la zone F-5 ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été régulièrement donné le 4 juillet 2022 ;

ATTENDU qu'un projet de règlement a été régulièrement adopté à cette même séance le 4 juillet 2022 ;

ATTENDU qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures préalablement à la séance d'adoption du présent second projet de règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture, séance tenante ;

ATTENDU que ce règlement était disponible pour consultation, 72 heures préalablement à la présente séance, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) ;



PROCÈS-VERBAUX



ATTENDU que des copies du règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, C-27.1) ;

ATTENDU qu'une consultation publique a eu lieu le 1^{er} août 2022 à 18 h 45 ;

ATTENDU que le greffier-trésorier a mentionné l'objet dudit règlement et sa portée, séance tenante ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Fernando Sanchez et résolu à l'unanimité d'approuver et adopter le règlement 246-22 modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser l'usage service artisanal lourd (HS6) dans la zone F-5.

10.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Roger Leblanc pose une question concernant une enseigne.

Stéphane Fauteux demande si le chemin Maltais fait partie des prochains chemins à améliorer.

Frank Desvoy demande au conseil pourquoi certains citoyens ont des dérogations mineures ou obtiennent des modifications au règlement tandis que d'autres ne les obtiennent pas.

11.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2022-08-01/13

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Anthony Laroche et résolu à l'unanimité de lever la présente session du conseil à 20 h30.

Greffier-trésorier

Mairesse

Je, Françoise Bouchard, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.